

**SYNDICAT MIXTE
Grande Tablée****DÉLIBÉRATION**

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.79.79

Référence

D.26/06

Objet

Election des membres du
Bureau

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur

Hélène THEVENIN

Le premier juin deux mille vingt-six, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni dans les locaux de la Grande Tablée, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente sortante.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 18
Nombre de procuration : 1
Nombre de délégués votants : 19

Date de la convocation : 27 mai 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents : Hélène THEVENIN, Delphine ROUGIER, Jean-Yves ROY, Gilles CHAFFANGE, Patrick FRANCHINI, Sophie JOBELIN, François LAVRUT, Alain BOURDET supplée par Joël PANNAUX, Patricia ANTOINE, Jacqueline DEJEUX, Coralie MAILLOT, Quentin COLOMBAT, Olivier DEMANDRE, Séverine MARANO, Alexandre CROT, Bruno MONNOT, Franck DAVID, Christine RIOTTE

Délégués absents ayant donné procuration :
Justine GRUET

Délégués absents excusés non représentés :
Bernard MENETRIER

Le Bureau est chargé de régler les affaires courantes du syndicat.

Les conditions et le déroulement de l'élection des membres du Bureau Syndical sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-2, L 2121-17, L 2121-20, L 2122-4 à L 2122-10, L 2122-12, L 2122-17).

En application de ces dispositions, le Comité Syndical doit élire les membres du Bureau Syndical parmi ses délégués au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et, dans ce cas, l'élection est acquise au candidat ayant obtenu la majorité relative des délégués du Comité Syndical. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Conformément à l'article L 2122-12 du CGCT, l'élection des membres du Bureau Syndical sera rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures suivant le scrutin.

Madame la Présidente fait appel aux candidatures pour les postes de membres du Bureau.

La candidature suivante est proposée pour le 1^{er} membre du Bureau : Monsieur Patrick FRANCHINI

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

Monsieur Patrick FRANCHINI EST ELU membre du Bureau du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

La candidature suivante est proposée pour le 2^{ème} membre du Bureau : Madame Coralie MAILLOT

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

Madame Coralie MAILLOT EST ELUE membre du Bureau du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

La candidature suivante est proposée pour le 3^{ème} membre du Bureau : Monsieur Quentin COLOMBAT

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de voix : 27

Bulletin blanc ou litigieux (article L65 et 66 du code Electoral) : 0

Suffrage exprimés : 27

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11 voix

Monsieur Quentin COLOMBAT EST ELU membre du Bureau du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

En conséquence,

- Monsieur Patrick FRANCHINI, Madame Coralie MAILLOT et Monsieur Quentin COLOMBAT **SONT ELUS** membres du Bureau du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

Fait à Dole, le 15 Juin 2026,
La Présidente
Hélène CHEVENIN